

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 2 JUILLET

ENFIN !

La Chambre est partie ; née dans les convulsions boulangistes, elle a vécu dans l'incohérence et meurt dans le plus humiliant discrédit dont assemblée ait jamais été atteinte.

Produit de la coalition de toutes les fractions républicaines que la terreur du boulangisme avait rapprochées, sa concentration facile s'effritait au moindre choc et l'Assemblée passait son temps à en ramasser les morceaux.

Elle vivait dans les équivoques et les soubresauts, dans la confusion, l'affolement et la panique continuelle.

L'oraison qui l'accompagne au tombeau mérite bien d'être qualifiée de funèbre.

Voici quelques morceaux pris dans les adieux qu'on lui adresse :

Le Voltaire :

« Cette Chambre laissera le souvenir d'une assemblée impuissante à réaliser les progrès nécessaires, incohérente dans ses résolutions successives, lâche dans l'assouvissement de ses passions et de ses haines. »

Le Journal des Débats :

« Son œuvre législative a été médiocre et inféconde. Son œuvre politique a été incohérente et frappée d'impuissance. Elle n'a pas eu de politique. Il ne s'est pas trouvé en elle une véritable majorité de gouvernement. Elle a été emportée sans gouvernail et sans boussole au gré des vents et des événements. »

La Lanterne :

« L'histoire de cette législature n'est pas longue. Elle se résume en un seul mot : avortement.

« Les dernières séances ont été des modèles d'incohérence, de puérité, de stérilité laborieuse sans qu'on pût invoquer en sa faveur

une excuse qui ne fût pas la pire de toutes : l'inconscience. »

La Paix :

« Ce qu'il nous appartient de constater, c'est que jusqu'à sa dernière heure, la Chambre aura désorienté et impatienté l'opinion par ses inconséquences et ses mesquines préoccupations électorales. »

L'Intransigeant :

« Cette Chambre, produit des grattoirs et des urnes à double fond de Constans, la plus vile, la plus abjecte de toutes celles que la France a subies, se disloque après une agonie sans dignité, écœurante comme sa vie. »

Chambre impuissante !

Chambre lâche !

Chambre inféconde !

Chambre inconsciente !

Chambre incohérente !

Chambre vile !

Chambre écœurante !

Etc., etc.

Telle est la litanie que modulent les républicains sur son cercueil.

De Profundis !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 juillet

M. Dubost dépose son troisième rapport sur la loi de finances, modifiée par le Sénat, qui a cédé sur sept points et propose que la Chambre cède sur les cinq qui restent.

M. Bouge retire sa proposition de crédits de 360,000 fr. pour les postes.

MM. Chiché et Pelletan maintiennent l'amendement pour les contraventions d'octroi.

Sur la taxe militaire, le rapporteur général combat l'amendement.

L'ensemble du budget est adopté par 372 voix contre 13 et renvoyé au Sénat.

La Chambre adopte une proposition de M.

Letellier, pour empêcher les projets de loi de devenir caducs en fin de législature et permettre l'en ressaisir le Sénat.

On décide de tenir une séance de nuit.

SÉNAT

Séance du samedi 22 juillet

M. Challemel-Lacour annonce la mort de M. Bouteille, sénateur des Basses-Alpes.

On se remet au budget, que vient d'apporter M. Peytral. Il y avait six points en litige. La commission sénatoriale admet les conclusions de la Chambre pour les instituteurs, les habitations ouvrières et les constructions navales.

Elle rejette l'exonération de la taxe militaire, les crédits pour les postes, les circonstances atténuantes pour fraudes à l'octroi.

Le Sénat ratifie les conclusions de la commission des finances et adopte l'ensemble du budget ainsi modifié.

On adopte les crédits de deux millions pour les victimes des orages, de sept millions pour les victimes de la sécheresse, et un crédit pour les victimes de l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

M. Peytral dépose le budget renvoyé encore par la Chambre.

Clôture de la session

Les deux Chambres ont tenu samedi séance de nuit, après celle ordinaire de la journée.

Après un double renvoi de l'une à l'autre, l'entente a fini par s'établir et le budget a été voté définitivement.

Le président du conseil a dès lors donné lecture du décret prononçant la clôture de la session ; puis M. Casimir Périer a débité le petit boniment d'usage

CONSEIL DE CABINET

Samedi, les ministres ne se sont occupés que des affaires courantes.

INFORMATIONS

LES ÉMARGES

Parmi les députés qui émergent au budget en dehors de leur indemnité, on nous cite M. Méline qui touche, paraît-il, une forte somme en qualité d'avocat des douanes.

M. CARNOT

Le Président est très fatigué d'avoir fait si souvent la navette entre Marly et Paris.

Les médecins lui ont recommandé d'éviter de nouveaux déplacements.

L'ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS

On met en avant le nom de M. l'abbé Pelgé, vicaire général de Paris, pour la succession de M^r Coullié à l'évêché d'Orléans.

GUILLAUME II

L'empereur d'Allemagne partira pour l'Angleterre le 27 juillet et y restera une semaine environ.

LA LOI MILITAIRE

La loi militaire allemande étant adoptée, le gouvernement est obligé de chercher de nouvelles ressources budgétaires.

Un projet de nouvel impôt sur le tabac sera présenté au Reichstag.

L'ORDRE AU RABAIS

Au moment où les troupes appelées à Paris à l'occasion des derniers troubles quittaient leurs garnisons, on avait prévenu les officiers que, pendant leur séjour à Paris, il leur serait alloué un supplément de solde fixé à 12 francs pour les officiers supérieurs et à 8 francs pour les officiers subalternes. Mais, au départ de Paris, tout a été changé ; une note ministérielle a été communiquée, disant :

« L'indemnité de 12 francs allouée aux officiers supérieurs sera réduite à 8 francs et celle allouée aux officiers subalternes à 5 francs. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

I

Le 27 juillet de l'année 188... Deux jeunes gens — dont nous allons donner aussitôt les noms et la physionomie — sortaient d'une maison de somptueuse apparence dont la vaste porte-cochère s'ouvrait sur les allées de Tourny, et se dirigeaient, bras dessus, bras dessous, vers la place des Quinconces, d'où l'on jouit, le soir, d'un spectacle unique, — la vue des innombrables navires qui pointillent de leurs mille lumières les eaux rapides et jaunes de la Garonne ; la place des Quinconces, célèbre dans le monde entier, vaste comme notre esplanade des Invalides, et que dominent les deux phares qui éclairent la rade ; — la place des Quinconces, où se tiennent toutes les foires bordelaises, les fêtes publiques et tous les spectacles en plein vent, déserte la semaine, encombrée de promeneurs les dimanches et les jours fériés.

Le temps était superbe et des myriades d'étoiles brillaient au-dessus de la ville, au-dessus des mâts pressés sur le fleuve, au-dessus des clochers et des hautes maisons du quartier Saint-Michel, dans un azur clair, presque transparent.

Nos hommes avaient l'air tous les deux d'être les meilleurs amis du monde. Même âge, même taille à peu près. L'un un peu plus gros, l'autre plus élégant. Le premier très brun, le second châtain clair, presque blond.

C'était le brun qui paraissait le plus fort. Il avait aussi les traits plus accentués et quelque chose de dur et d'étrange dans le regard. Son compagnon, au contraire, offrait une physionomie douce et franche.

Le premier se nommait Henri Soulac ; le second, Edgar de Cordouan. Tous deux étaient vêtus avec une extrême élégance et paraissaient appartenir à la bourgeoisie riche de la ville.

Il causaient avec animation.

— Eh bien, dit Henri Soulac, c'est décidé, c'est toi qui l'emportes !

— Que veux-tu ?

— C'est toi qui a conquis le cœur de la belle Ariane de Millanges.

— C'est moi, et j'en suis bien heureux ! Je l'aime tant !

— Et moi, dit Henri Soulac dans les yeux duquel un éclair sombre s'alluma, crois-tu donc que je ne l'aime pas ?

— Si, mon ami, dit doucement Edgar, si, je le sais, et je suis désolé que mon bonheur fasse ton malheur, à toi... Mais tu ne peux pas m'en vouloir... Nous l'avons choisie tous les deux, et nous avons juré de faire notre cour loyalement, décidés à nous retirer sans rancune l'un pour l'autre, quand M^{lle} Ariane se serait prononcée.

— Oui... et ce serment, je l'ai tenu.

— Je le reconnais et n'ai pas de reproches à te faire.

— Je l'ai tenu quoi qu'il m'en coûtât.

— Et je t'en serai reconnaissant toute ma vie.

— Car je l'aime aussi, Ariane de Millanges ! Je l'aime comme un fou, comme un insensé.

Edgar prit la main d'Henri et la serra.

— Mon pauvre ami !

L'autre continua avec une amertume croissante :

— Mais moi, je n'ai pas plu... Je suis un

bourgeois, je n'ai pas de titre.

— Crois-tu que c'est cela qui a fait pencher la balance en ma faveur ?

— Que veux-tu que ce soit ? Nos fortunes sont égales. La mienne est peut-être supérieure même à la tienne.

— Sûrement...

— Nos caractères ?... Elle a à peine eu le temps de les apprécier. Nous avons pu lui causer si peu !... Quant à nos personnes, sans me vanter...

— Oui, dit doucement M. de Cordouan, tu es bien plus beau que moi, et je ne sais vraiment pas ce qui a pu motiver la préférence dont j'ai été l'objet...

— Le titre, dit Henri Soulac avec une sorte d'emportement. Le titre... Le nom... ; s'appeler M^{me} de Cordouan au lieu de M^{me} Soulac... Avoir un château en ruines sur un rocher désert, au lieu d'un chai en pierres de taille neuves sur le quai des Chartrons, bâti dans le mouvement et dans la vie modernes !

— Ne t'imagines pas cela, fit Edgar de Cordouan, M^{lle} de Millanges est trop raisonnable et trop spirituelle pour songer à de pareilles niaiseries... Elle est la première, comme moi-même, du reste, à faire bon marché de

Soit une diminution moyenne de 35 0/0.
Les officiers ne sont pas contents.
Et ils n'ont pas tort.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Le ministre de l'intérieur a donné ordre que remise fût faite aux syndicats de leurs papiers, par l'autorité, en vue de rechercher s'il s'y trouve des documents relatifs à l'organisation des grèves ou aux relations internationales.

M. BLONDIN GRACIE

M. Blondin, impliqué dans l'affaire de Panama et condamné à deux ans de prison, vient de bénéficier d'une remise d'un an. Il est en traitement à l'hôpital Saint-Louis et profitera de la libération conditionnelle.

LE SIAM ET LE PARLEMENT ANGLAIS

M. Bartlett demande si l'ultimatum recevra son effet avant que le gouvernement anglais connaisse les intentions de la France.

Sir Edouard Grey répond que sur la question des arrangements territoriaux, il est en communication avec le gouvernement français. Aucune limite géographique n'a été proposée.

LES HOLLANDAIS

La bourse d'Amsterdam a été très impressionnée des nouvelles du Siam.

Le gouvernement hollandais a chargé sa légation de demander des explications à M. Develle à cause des intérêts des Hollandais au Siam.

Ces explications ont été très rassurantes.

UN « CASUS BELLI »

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit une information de la légation de Siam à Berlin, disant que M. Grosgrin n'a pas été assassiné, mais qu'il a été tué dans une escarmouche et que la France a volontairement soulevé un casus belli.

LE CHOLÉRA

Le comité sanitaire des Etats de Guernesey a déclaré que le choléra était à Guernesey.

NAVIRES ALLEMANDS

Le gouvernement allemand enverrait un ou deux vaisseaux au Siam afin de protéger ses nationaux. Mais cette nouvelle étant de source anglaise, mérite de n'être admise que sous bénéfice d'inventaire.

LE SIAM. — COMBATS ET PRISE DE QUATRE FORTS

Une dépêche de Stung-Treng annonce que, le 19 au matin, le capitaine Adam de Villiers, qui commande nos forces dans l'île de Khône, a rouvert le feu contre les Siamois.

Il a pris, dans la journée, les forts de Dondua, de Donngo et de Domhan, confinant ainsi les Siamois dans le fort de Don-Son. Ce fort, quoique défendu par trois ouvrages sérieux, a été enlevé sans que nous subissions aucune perte.

Le groupe des îles de Khône est donc occupé. Il reste à prendre la ville de Khong.

Les pertes des Siamois, dans ces derniers jours, sont évaluées à trois cents tués et deux cents blessés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 juillet 1893.

Les affaires sont de plus en plus restreintes et notre place subit, au début, l'influence des marchés étrangers dont les dispositions sont peu favorables.

Le 3 0/0 fléchit à 97.80, mais ce cours provoque des achats et il remonte à 97.97 ; le 4 1/2 s'est incliné à 106.75.

Une nouvelle hausse du change à 8.70 précipite l'Italien de 88.35 à 87.90 ; mais il semble qu'une main intéressée prend tout ce qui se présente à ce cours, de sorte que la clôture est moins mauvaise à 88.10.

L'Extérieure a des mouvements insignifiants entre 62 7/16 et 62 1/2.

Les dispositions ne se sont pas modifiées sur les sociétés de crédit.

La Banque de France passe à 3,960.

Le Crédit Foncier se tient comme hier à 958.75. Dans sa séance du 19 juillet, le Conseil d'administration a autorisé pour 2,008,700 francs de prêts fonciers et 461,036 fr. de prêts communaux.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 772.50. On cote 484 sur le Comptoir National d'Escompte et 469 sur la Société générale.

L'action des Immeubles de France est à 491 avec tendance à regagner vivement son coupon.

L'obligation des Chemins économiques fait 424.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 24 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 21°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	758 m/m	+ 25°
Hausse	2 m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 15°

RÉPONSE A LA Petite Loire

La Petite Loire informe ses lecteurs que M. Allain-Targé habite Parnay, que M. de Grandmaison habite le château de Montreuil-Bellay et elle prie l'Echo de lui dire où réside M. Berger.

A chaque élection législative, le Courrier de Saumur nous posait cette grave question. Cette fois c'est la Petite Loire qui a voulu poser... le lapin.

Facile à vous satisfaire, ma chère!

M. Berger, étant député, habite Paris.

Cela vous semble assez naturel, n'est-ce pas ?

Pendant les vacances parlementaires, M. Berger, qui n'a pas de château comme votre protégé, habite toujours 16, rue Verte, à Saumur. Si vous l'exigez, nous prierons M. Berger de vous

allées de Tourny, comme on l'appelait dans la ville.

Brune, avec des yeux superbes, de grands yeux noirs qui éclairaient toute la face, une chevelure qui mettait de l'ombre sur un front d'une blancheur mate, une bouche d'un rouge ardent, découvrant les dents les plus éclatantes du monde, elle ne pouvait pas faire un pas dans Bordeaux sans soulever des exclamations d'admiration.

Edgar de Cordouan en était fou. Il passait son temps à écrire des vers en son honneur, il la voyait partout. Il était obsédé, ébloui par son image lumineuse.

Quant à Henri Soulac, du jour où il l'avait aperçue, il s'était dit, l'air résolu, les dents serrées :

— Elle sera ma femme ! Elle ne sera jamais à un autre, jamais ! quand je devrais anéantir la moitié de l'univers !

C'était un tempérament énergique, à demi sauvage.

Henri était arrivé depuis quelques années seulement du Brésil, où il était né d'une famille originaire de Gascogne, et qui avait fait là-bas une fortune considérable dans le commerce des vins. Il s'était lié, depuis qu'il était

adresser son bordereau d'impôts. Etes-vous satisfaite ?

Maintenant, confrère, puisque l'occasion se présente de correspondre avec vous, permettez-nous de vous adresser tous nos compliments. Votre article de samedi : *Au Fleuret moucheté*, est absolument ravissant. Avec beaucoup d'esprit vous avez fait mentir le proverbe : *Nemo potest duobus dominis servire*.

Seulement, une légère critique, si vous le voulez bien. Pour un *communard*, comme vous vous vantez de l'être, nous trouvons que depuis quelque temps vous avez une certaine tendance à vous aristocratiser !

Petite Loire, prenez garde !
L'Courrier de Saumur vous regarde !

Z.

Caravane vélocipédique

On nous annonce le passage d'une caravane vélocipédique dirigée par le Dr Vélo, de Ouerouer (Cher).

Cette caravane arrivera à Saumur le samedi 19 août ; elle repartira le 20 au matin, passera à Saint-Lambert-des-Levés, Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Clément-des-Léves, les Rossiers, la Ménitrie, Saint-Mathurin, la Bohalle, la Daguénière, les Ponts-de-Cé et enfin Angers où elle séjournera.

Le lundi elle continuera sa route par Saint-Jean-de-Linières, Saint-Martin-du-Fonilloux, Saint-Georges-sur-Loire, Champtocé, Ingrandes, Varades et Ancenis, où elle fera halte.

Avis aux amateurs saumurois.

L'ouverture de la chasse

La campagne de la presse a produit ses fruits.

Les préfets ont été invités par le ministre de l'intérieur à lui adresser leurs propositions en vue de la fixation de l'ouverture.

Les récoltes sont, cette année, en avance d'un mois. Il eût donc été fâcheux qu'on s'arrêtât à la date du 17 septembre.

Même au point de vue du fisc, une ouverture tardive aurait des conséquences regrettables.

Quant aux chasseurs, ils ne comprendraient pas qu'on retardât sans motif cette distraction.

Les braconniers, les panneauteurs surtout, profiteraient seuls du retard, et le gibier serait la première victime d'une protection maladroite.

Toutes ces considérations ont été mises en avant dans les rapports au Ministère, et il est probable que l'ouverture sera échelonnée entre les 13, 20 et 27 août, suivant les zones.

Adjudication de blé pour la Maison centrale de Fontevault

Le samedi 19 août, à 2 heures, il sera procédé, à la Préfecture de Maine-et-Loire, à l'adjudication des fournitures ci-après, nécessaires au service de la Maison centrale de Fontevault. Savoir :

à Bordeaux, avec Edgar de Cordouan, et quand il avait vu celui-ci se mettre sur les rangs pour aspirer à la main d'Ariane de Millanges, il avait souri de pitié, pensant bien que c'était un rival peu dangereux. Et c'est dans cette idée qu'il avait continué à témoigner au jeune homme la même amitié qu'auparavant.

Malheureusement, depuis quelque temps, Henri Soulac s'apercevait qu'il perdait du terrain et que son rival en gagnait au contraire, et une jalousie, une haine profondes, qu'il dissimulait avec soin, étaient entrées dans son âme.

Edgar de Cordouan, le mari d'Ariane de Millanges ! Il ne pouvait songer à cette éventualité sans frémir tout entier, sans concevoir les plus atroces projets de vengeance.

Et pourtant cela était sur le point de se réaliser.

Ariane venait de se déclarer.

Le père avait autorisé M. de Cordouan à faire la demande officielle pour son petit-fils, et lui, lui, Henri Soulac, il avait été poliment éconduit. C'était fini.

Plus d'espoir !... C'était l'autre qui était aimé !

Depuis quelques jours, du reste, Henri pré-

Froment (en 4 lots), 400,000 kilog.

Chaque fourniture sera soumissionnée à part et adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Préfecture de Maine-et-Loire ou à l'économat de la Maison centrale de Fontevault.

Incendie à Saint-Paul-du-Bois

Samedi soir, entre neuf et dix heures, le feu s'est déclaré chez le sieur Cathelineau, fermier en cette commune, dans une grange contenant du blé, du seigle et du foin qui venaient d'y être rentrés. Tout a été consumé, ainsi que la toiture de la grange.

Deux bâtiments contigus, où se trouvaient des animaux, ont pu être préservés.

Les dégâts se répartissent ainsi : pour le sieur Cathelineau, 8,000 fr., et 800 fr. pour le propriétaire du bâtiment, M. Lambert, banquier à Saumur. Les pertes sont couvertes par l'assurance l'Union.

Le sinistre doit être attribué à la malveillance : effectivement, dans la matinée même, vers huit heures, la femme Cathelineau a trouvé dans la grange un bout de mèche allumée. L'ayant éteinte elle en retrouvait un autre tout auprès d'un tas de gerbes, non loin du même endroit. Le personnel de la ferme avait été fort ému de ces découvertes, mais n'avait rien pu découvrir. L'enquête n'a encore donné aucun résultat ; ce que l'on sait, c'est que l'incendie n'est pas accidentel.

Le vral patriotisme

Tous ceux qui ont assisté, vendredi, au service commémoratif du commandant Maugin, mort à Wydah, en combattant pour notre beau pays, ont été profondément touchés de cette cérémonie pieuse, et vraiment empoignante pour qui sent battre son cœur de patriote.

Les paroles prononcées par M^{rs} Mathieu en cette circonstance prouvent que nous devons tous nous unir devant le drapeau de la France.

Collège de Combrée

Grand succès aux examens du baccalauréat. Sur 13 candidats présentés, 11 sont admissibles.

Toutes nos félicitations.

Courses de Vélocipèdes

Des courses de vélocipèdes auront lieu, à Château-Gontier, le dimanche 6 août prochain.

Gare aux pièces fausses

Il existe en ce moment dans la circulation des pièces de 10 fr., imitation or, à l'effigie de Napoléon III, empereur, au millésime de 1866, parfaitement imitées et qui ne peuvent être reconnues qu'au son qu'elles produisent en tombant.

L'Anjou artistique

Nous apprenons l'apparition d'une œuvre musicale nouvelle due au talent de M. Bouleau-Neldy, l'organiste si distingué de la cathédrale

voyait ce résultat. Il avait pris ses précautions en conséquence, et, tout en marchant côte à côte avec Edgar, dont il voyait le visage tout illuminé, — ce qui augmentait encore sa fureur et sa rage, — il ruminait une terrible revanche, qu'il avait soigneusement préparée et dont le pauvre Edgar, trompé par son affabilité apparente, était à cent lieues de se douter.

(A suivre.)

M. Prudhomme et son rejeton sont entrés dans un café. Le petit se met à feuilleter les journaux illustrés, tout remplis de dessins reproduisant les scènes émouvantes du quartier Latin.

— Papa, demande-t-il tout à coup, pourquoi donc que ces hommes ont mis le feu aux omnibus ?

— Mon fils, répond du ton sentencieux que l'on sait M. Prudhomme père, c'est apparemment parce que l'impériale leur rappelait un régime exécré... et qu'en même temps ils étaient mécontents du ministre de l'intérieur.

Farandoul, intarissable bavard, a entamé une série de conférences en province.

— J'ai eu tellement de succès à Perpignan, disait-il devant quelques amis, que l'auditoire, à l'unanimité, m'a voté une médaille.

De platine !... ajoute vivement un des auditeurs.

d'Angers. Cet ouvrage consiste en soixante-dix pièces pour harmonium à l'usage de toutes les cérémonies religieuses.

Avis aux organistes et amateurs de musique sacrée.

M. Lardin de Musset

Notre compatriote, M. A. Lardin de Musset, d'Angers, sous-préfet du Havre, a été nommé préfet des Ardennes.

M. A. Lardin de Musset est le neveu du grand poète Alfred de Musset.

Les fils d'étrangers

L'administration militaire, se fondant sur un arrêt de la Cour de cassation, du 7 décembre 1891, a contraint, en 1892, les individus nés en France d'un père né à l'étranger et d'une mère née en France, à se faire inscrire sur la liste du tirage au sort sous prétexte qu'ils étaient Français, sans faculté d'option.

Ceux qui ne se sont pas fait inscrire ont été inscrits d'office par les soins des maires : ils ont dû tirer au sort, ils ont passé devant le Conseil de révision, les bureaux de recrutement sont en train de les affecter à une arme et à un corps quelconque.

Quelques-uns parmi eux ont protesté ; d'autres, moins instruits de leur droit, se sont laissés faire, sans mot dire.

Aujourd'hui la loi est formelle ; votée par la Chambre des députés et par le Sénat, elle déclare que :

Les fils d'étrangers nés en France d'un père né à l'étranger et d'une mère née en France, sont Français, mais ils ont la faculté d'opter, à leur majorité de vingt et un ans, pour la nationalité de leur père.

Donc, tous les jeunes gens qui, nés en 1872 ou antérieurement, ont tiré au sort en 1893 et ont passé devant les Conseils de révision, ont le droit de réclamer l'annulation de ces opérations.

L'administration militaire a le devoir de prononcer cette annulation, en se conformant à la loi nouvelle.

État-civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Adolphe-Luc Duval, négociant, vice-consul d'Espagne, à Aiguemortes (Gard), et Berthe Yrand, sans profession, à Saumur.

Laurent Borgnis, fumiste, et Marie Fazi, sans profession, tous deux à Saumur.

Adolphe-Marie-Louis Raimond, marchand forain, domicilié à Brest, et Marie-Augustine Guidois, marchande foraine, à Saumur.

Jean-Louis Rouilleau, cocher, et Marianne-Julienne Salais, lingère, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 29 juillet. — Lucien-Léon Chevallier, 3 mois, rue Haute-Saint-Pierre, 43.

NOUVEAU FEUILLETON

Nous commençons dès aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton, LE DRAME DES CHARTRONS, roman d'aventures d'un intérêt palpitant, dû à la plume de M. Jules de Gastyne, l'auteur du *Secret de Daniel*, qui obtient en ce moment un réel succès dans l'*Echo Saumurois*.

Les scènes du *Drame des Chartrons* se déroulent à Bordeaux.

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

6 et 8 août 1893

Premier jour de courses, Dimanche 6 août

Prix du Gouvernement, 1,000 fr., moitié des entrées au second. Distance, 2,400 mètres environ.

Prix de Nantilly (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres environ.

Prix de la Société sportive d'Encouragement, 1,500 fr. dont 1,200 fr. au premier et 300 fr. au second ; le troisième doublera son entrée. Distance, 2,000 mètres environ.

Prix des Chemins de fer (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders), 1,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans, et 500 fr. par la Compagnie de l'Etat. La moitié des entrées au second. Distance, 2,500 mètres environ.

Prix de Bournan (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. Distance, 2,000 mètres environ.

Prix de Saumoussay, steeple-chase militaire, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. Distance, 3,000 mètres environ.

3^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France, 2,600 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 3^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée, 400 fr., au second 600 fr. sur le prix ; le 3^e doublera son entrée. Distance, 3,000 mètres environ.

Lundi 7 août 1893

GRAND CARROUSEL

Donné par l'Ecole de Cavalerie.

Deuxième jour de courses, Mardi 8 août

Prix de la Société d'Encouragement, 3,000 fr. ; la moitié des entrées au second. Distance, 2,000 mètres environ.

Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr. dont 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur et

1,000 fr. par la Société des Courses de Saumur. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance, 2,000 mètres environ.

Prix du Thouet (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres environ.

Prix de Bagneux (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. Distance, 2,000 mètres environ.

Prix du Conseil Général (steeple-chase handicap), 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des Courses de Saumur. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Prix du Chemin-Vert (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Saumur, pour les sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette Ecole. Distance, 1,800 mètres.

Prix de Hunet (steeple-chase militaire), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. Distance, 3,000 mètres environ.

Prix de consolation (steeple-chase hacks et hunters, gentlemen riders), 1,000 fr. offerts par la Société des Courses de Saumur. Entrée, 50 fr., au second. Distance, 3,000 mètres environ.

N.-B. Les courses sont régies par le code des courses et les règlements de la Société d'Encouragement, de la Société des Steeple-Chases de France et de la Société de Sport de France.

En joignant à l'hygiène indispensable, basée sur le grand air, le soleil et la saine alimentation, le Rob Lechaux, on réussit toujours à éviter les maladies des muqueuses et de la peau, adénites, arthrites, coxalgies, carreau et névroses osseuses, en un mot toutes les affections constitutionnelles, dérivant du lymphatisme.

Nouvelles à la Main

Guibollard arrive d'Italie.
— Avez-vous trouvé des brigands en Sicile ? lui demande un ami.
— Les brigands ? j'en ai eu raison !...
— Comment cela ?
— Ah ! c'est bien simple : chaque fois que je rencontrais, sur une route, un homme de mauvaise mine, j'allais lui demander l'aumône.
Petit Pierre arrive auprès de sa maman les vêtements complètement percés de petits trous.
— Qui t'a donc mis dans cet état ? demande la mère inquiète.
— Maman, répond l'enfant avec étonne-

ment, je viens de jouer à l'épicière avec des camarades ; je faisais le fromage de gruyère.

— Enseignez-moi donc, disait un pauvre diable à Rivarol, le chemin qu'il faut suivre pour arriver à la fortune.

— Rien de plus facile, répliqua Rivarol, prenez à droite, prenez à gauche, prenez de tous les côtés... Voilà tout.

Troipoil questionne un mendiant.
— Comment se fait-il que vous ayez perdu les deux bras ?
— On me les a amputés.
— Et c'est ce qui vous oblige à tendre la main !

Dernières Nouvelles

LA RÉPONSE DU SIAM

On explique ainsi, dans les milieux siamois, la réponse à la France :

Les droits de la France, reconnus jusqu'aux environs du 48° degré, vers Xien-Kang, contestés au-dessus, sous prétexte que l'Annam n'a jamais prouvé la possession des territoires s'étendant jusqu'à Luang-Prabang, vers le 20° degré.

On prétend que le Siam n'a pas le droit de disposer de ce territoire, qui lui a été concédé par la Birmanie sous condition de ne le rétrocéder à personne.

C'est le secrétaire de M. Davelle, M. François, ancien consul en Indo-Chine, qui a été chargé de faire connaître, à la légation du Siam, le refus d'accorder un délai pour la réponse à l'ultimatum.

Les dépêches de Bangkok sont arrivées avec une lenteur et un désordre tels, qu'on croit que les Siamois ont fait exprès d'embrouiller la transmission des télégrammes pour gagner du temps.

PLUS DE CHAUVES ! ni de CHEVEUX GRIS

Reposse certaine à tout âge.
CROISSANCES ÉTONNANTES de CHEVEUX
produites par des Hommes et des Femmes.
Arrêt immédiat des chutes par la
POMMADE QUINIQUE LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice,
qui supprime les teintures, empêche
de blanchir, augmente la vigueur et
fait des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations.
Prospectus explicatifs gratuits. — Pot 4^e course à fr. mouder : 6 pots fr. 21 fr.
MARIO LECHAUX, Ph^o-Ch^o, r. St-Gatth. n^o 164, Bordeaux

Dépôt : MACHET, parfum.-coiffeur, 1, rue d'Orléans

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaufort, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

XXI

Le contrat devait se signer à dix heures, sans grande cérémonie, entre intimes. Un dîner d'une vingtaine de couverts devait précéder cette formalité. Pour la première fois depuis longtemps, l'hôtel fut brillamment illuminé dès que tomba la nuit... Des cordons de gaze couraient au-dessus de la grille. Des plantes grasses, des fleurs, entouraient le perron que l'on avait couvert d'un tapis descendant jusque dans la cour... Toutes les fenêtres apparaissaient étincelantes, criblées de points lumineux. C'étaient les lustres que l'on allumait. Malgré cette apparence de fêtes, l'habitation était silencieuse et semblait profondément triste. Alice, réfugiée dans sa chambre, écoutait faire tous les préparatifs dans les mêmes dispositions d'esprit que le condamné à

mort qui entend monter son échafaud. Elle était profondément triste, plus pâle que la robe blanche que la femme de chambre venait de passer sur ses épaules, plus pâle que les fleurs piquées dans sa coiffure... Son âme semblait brisée... elle laissait aller et venir autour d'elle sans paraître comprendre et voir ce qui se faisait ; quand la domestique lui parlait, elle ne répondait pas, l'esprit ailleurs... Oh ! le triste soir qui se préparait ! La terrible existence qui se levait pour elle ! Elle pensait ce qu'aurait été cette fin de journée si elle avait mis sa toilette pour Georges de Fresnières au lieu de la revêtir pour Roustan... Elle aurait été si gaie, si alerte... Bien qu'elle s'en défendit, le nom de Georges sonnait encore en elle, la remuait tout entière... Et pourtant, c'était à lui qu'elle devait tous ses malheurs, mais elle persistait à ne pas le croire coupable... Elle le défendait encore en elle-même... Oh ! si elle avait pu, à l'aide d'une fée bienfaisante, produire ce changement que Roustan devint Georges de Fresnières... Mais pouvait-elle arrêter son esprit même un instant à cette absurdité ?... Non, non, Georges était loin et c'était l'autre qui allait venir, l'autre qu'elle allait voir près d'elle, l'autre

avec lequel elle allait se lier pour la vie ! Elle ne pleurait plus. Ses larmes s'étaient tariées... Toute sa douleur était maintenant enfermée en elle... Elle regardait avec anxiété marcher les heures... Elle eût voulu pouvoir arrêter le temps... Chaque minute qui la rapprochait du moment fatal augmentait les battements de son cœur.

Elle n'avait plus revu le vieillard... Celui-ci l'avait sans doute oublié aussi, ou bien il avait été impuissant à tenir sa promesse...

Rien ne pouvait plus la sauver maintenant. Tout l'abandonnait.

Elle allait devenir M^{me} Roustan.

Il lui faudrait sourire à cet homme quand tout son esprit était plein de l'autre.

Oh ! pourquoi n'était-elle pas morte ? Pourquoi n'avait-elle pas eu le courage de mourir ? C'était l'espoir déposé dans son cœur par l'inconnu qui l'avait arrêtée dans ses projets... Mais celui-ci s'était joué d'elle sans doute, puisqu'il l'avait abandonnée au moment critique... Elle ne devait donc plus croire à rien, ne plus compter sur rien ?

Six heures !... un premier roulement de voiture se fit entendre.

Elle frissonna et alla regarder à la fenêtre.

Elle avait reconnu l'équipage... C'était lui !

Elle se renfonça vivement pour ne pas l'apercevoir... Elle voulait le voir le plus tard possible, pour ne pas faire fuir d'elle la douce vision de Georges... Elle serait assez tôt à cet homme... et pour assez longtemps.

C'était André Roustan, en effet, qui montait le perron...

Il était pâle aussi, bien qu'il se redressât d'un air triomphant.

On eût vu un frémissement imperceptible agiter ses nerfs, et son regard, fixe, brûlant, avait une expression satanique.

Raoul s'était précipité pour le recevoir...

Les deux amis se serrèrent cordialement la main.

André s'empressa de demander des nouvelles d'Alice.

— Elle n'est pas descendue encore, répondit le frère, mais je vais la faire demander.

On passa dans le salon.

Coup sur coup, d'autres voitures entrèrent... les premiers invités se présentèrent.

Alice descendit enfin, pure et virginale dans sa toilette claire, l'air mourant d'une victime que l'on mène au supplice.

(A suivre.)

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERES.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cerelle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Dissolution de Société

Suivant acte reçu par M^e DOUSSAIN, notaire à Doué, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré,

M. JOSEPH NICOLAS et M. LOUIS LESOURD, tous deux négociants, demeurant à Doué,

Ont déclaré dissoute, à partir du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, la Société en nom collectif formée entre eux pour le commerce des fers, fontes, aciers, charbons, etc., aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Doué du quatre avril mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré dite ville le vingt-quatre du même mois, folio 52, recto case 7, et modifiée par un autre acte également sous-seings privés en date à Saumur du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré à Doué, le cinq août suivant, folio 24, case 48, sous la raison sociale J. Nicolas et L. Lesourd, et dont le siège social était à Doué, avec succursales à Vihiers et à Montreuil-Bellay;

Et, par le même acte, M. LESOURD a cédé tous ses droits dans ladite Société à M. NICOLAS qui est resté seul propriétaire dudit fonds de commerce à partir du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

Le dépôt d'une expédition dudit acte de dissolution de Société et de cession a été fait le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-treize au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et à celui de la Justice de paix du canton de Doué.

Pour extrait, DOUSSAIN.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Petit Magasin d'Épicerie, Mercerie

S'adresser à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir.

Rue Brault, 30, Saumur

M^{lle} E. PANNIER

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations

Se rend à domicile

POUR AMELIORER
POTAGES, SAUCES, RAGOUTS, LEGUMES, etc.
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ
OU
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE THAITES — MANDATS
REÇUS & BONIS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

PURGATIFS et DÉPURATIFS
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.
Exiger les VÉRITABLES
avec l'ÉTIQUETTE et le nom du Docteur Franck
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S^{te}-Lucie, 2 fr.

— Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40

Tout est coté verre compris.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		S. dir	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	8 35	12 50		7 55	8 30
Chartres	6	9 34	10 18	2 48			9 41	10 12
Courtalain (départ)	7 44	10 48	11 38	4 21			10 54	11 22
Château-la-Vallière	10 12	12 22	1 58	6 37			12 35	1 07
Noyant-Méon	11 20	1 05	3 67	7 40			1 30	5 26
Linières-Bouton	11 29	1 14	3 17	7 49			1 50	5 56
Vernantes	11 41	1 26	3 30	8			2 02	6 06
Blou	11 52	1 37	3 41	8 10			2 13	6 16
Vivry	12	1 49	3 49	8 17			2 24	6 26
SAUMUR (Orl.) arr.	12 13	1 40	4 14	8 29	1 49	2 22	2 32	6 44
(départ)	12 18	1 47	4 19	8 34	1 54	2 27	2 37	6 49
Nantilly (arrivée)	12 26	1 53	4 27	8 42	2 01	2 34	2 44	6 57
SAUMUR (Etat) arr.	12 37	2 04	4 35	8 52	2 12	2 45	2 55	7 12
(départ)	8 31	12 20	4 11	8 32	2 23	2 56	3 06	7 23
Nantilly (départ)	8 38	12 27	4 23	8 43	2 34	3 07	3 17	7 34
Chacé-Varrains	8 47	12 33	4 29	8 49	2 45	3 18	3 28	7 45
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42	4 37	8 56	2 56	3 29	3 39	7 56
Montreuil (départ)	9 41	1 28	4 45	9 18	3 07	3 40	3 50	8 07
Thouars	10 18	2 02	4 53	9 30	3 18	3 51	4 01	8 18
Niort			5 11	10 09	3 29	4 02	4 12	8 29
Saintes			5 23	10 21	3 41	4 14	4 24	8 41
Bordeaux			5 35	10 33	3 53	4 26	4 36	8 53

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	dir	sr
Bordeaux			4 25	5 40			8 25	3 50
Saintes			7 10	9 2			11 34	7 15
Niort	5 25	9 38	10 42				2 36	9 6
Thouars	8 35	12 08	12 38	1 1	1 35	4 28	5 6	10 12
Montreuil (départ)	9 40				2 39	5 4	5 46	10 35
Brézé-Saint-Cyr	9 59				2 53	5 18	6 1	10 49
Chacé-Varrains	10 14				3 7	5 25	6 9	11 3
Nantilly (arrivée)	10 16				3 05	5 37	6 14	11 11
SAUMUR (Etat) ar.	10 23				3 16	5 48	6 26	11 18
(départ)	10 50				3 30	6 2	6 5	11 31
Nantilly (départ)	11				3 06	6 16	6 16	11 31
SAUMUR (Orl.) ar.	11 08				4 20	5 36	6 24	11 42
(départ)	11 20				4 33	5 49	6 29	11 54
Vivry	11 33				4 46	6 2	6 43	12 7
Blou	11 41				4 54	6 10	6 52	12 15
Vernantes	11 52				5 5	6 17	6 59	12 27
Linières-Bouton	12 03				5 16	6 32	7 18	12 38
Noyant-Méon	12 15				5 28	6 44	7 31	12 50
Château-la-Vallière	12 45				5 58	7 14	8 7	13 2
Château-du-Loir	1 32				6 45	8 21	9 4	13 39
Courtalain (départ)	3 48				8 35	9 51	11 15	14 3
Chartres	5 18				9 44	11 0	12 53	15 17
Paris					11 20	12 36	1 3	16 33

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	5 44		7 36	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 4	5 58
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53	7 25
Montcontour			7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun			8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)			9 19	3 14	4 35	10 15
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	11 39
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	11 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	12 1
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8	12 8
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28	12 28
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15	
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 51	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	
la Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 35	1 31	2 21	9 22		
Loudun	8 24	1 44	3 10	10 13		
Montcontour	8 56	2 10	3 43	10 44		
Poitiers	10 33	4 00	5 22	12 8		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes (départ)	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23	1 23
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52	5 29	6 13	10 4	2 4
St-Clément	7 19	11 03	12 41	4 0	5 36	6 22	10 11	2 11
St-Martin	7 26	11 10	12 48	4 7	5 43	6 29	10 18	2 18
Saumur (arrivée)	7 39	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 24
(départ)	7 46	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 29
Varennes	8	11 26	1 11	4 45	5 51	7 16	10 36	2 36
Port-Boulet	8 16	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 48
Langeais	8 57	11 56	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 14
Tours (arrivée)	9 42	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	3 41
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	14 59	5	8 10	39

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS
